



DECISION DU PRESIDENT

N° DEC202501-003 - Décision portant attribution du marché public relatif à l'acquisition d'un poids lourd d'occasion à la société Diesel Véhicules Industriels

Le Président de la Communauté de communes du Pays Tarusate,

Vu les dispositions des articles L.5211-2 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 juin 2020, rendue exécutoire le 19 juin 2020, chargeant le président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;

Vu l'avis publié sur le site Internet demat-ampa.fr et sur les annonces landaises le 14 novembre 2024,

Considérant les offres reçues et l'analyse effectuée par le Directeur des Services Techniques,

DECIDE

ARTICLE 1 -:

D'attribuer le marché relatif à l'acquisition d'un poids lourd d'occasion à la société Diesel Véhicules Industriels :

Dénomination	Coordonnées	Montant HT
Diesel Véhicules Industriels	Adresse : 1087 AVENUE PIERRE BENOIT 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX SIRET : 322323536 00019 ✉ commercial.dvi@groupe-alvarez.com ☎ 05 58 91 10 00	Offre de base : 68 500 € PSE n°2 : reprise du camion plateau : 8 000 € HT

ARTICLE 2 -.

La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 040-244000766-20250131-250131H1832H1-AR



Signé le 31 janvier 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Président , Laurent CIVEL

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »